

MAI 2019

Le Premier Ministre a confié une mission sur le « Tourisme pour tous » à Mme Pascale Fontenel, Députée de la Sarthe. Le rapport devrait être rendu en septembre. Le Mouvement apprécie l'ambition affichée par le Gouvernement de permettre à tous les citoyens de goûter ces moments de détente et de loisirs que représentent les vacances. Auditionné le 22 mai, ATD Quart Monde a remis un plaidoyer. Son contenu porte un diagnostic réalisé à partir des témoignages des groupes locaux du Mouvement et des associations partenaires et bien évidemment des vacanciers. Pour ATD Quart Monde, réaliser l'objectif de faire vivre le droit et l'accès aux vacances pour toutes et tous appelle des politiques et des actions publiques concrètes et coordonnées entre tous les acteurs, une sensible amélioration et une meilleure lisibilité des dispositifs existants, des fluidités dans les démarches et des financements à la hauteur des ambitions affichées. 14 préconisations sont formulées pour y parvenir articulées autour de 3 axes.

LES VACANCES : UN ENJEU D'INCLUSION SOCIALE PARTAGÉ ET UN DROIT RECONNU MAIS PEU, VOIRE PAS, EFFECTIF POUR LES PLUS PAUVRES

ATD Quart Monde apprécie très positivement l'initiative du Premier Ministre et cette volonté, exprimée au plus haut niveau de l'État, de garantir à toutes et tous, et singulièrement aux personnes qualifiées « de plus modestes », l'accès à un des droits fondamentaux reconnus par la législation en vigueur. L'enjeu souligné par le Premier Ministre, « *permettre de pouvoir partir en vacances est un enjeu d'inclusion sociale* », est partagé. C'est un constat également dressé par d'autres acteurs comme par exemple, Jean Viard : « *Celui qui ne part pas en vacances se trouve marginalisé* » ou André Rauch : « *le temps des vacances est un facteur majeur d'intégration sociale* ».

Le défi à relever est immense. Si 41% des français ne partent pas en vacances, le taux de non-départ est plus élevé en fonction de la situation sociale et économique des personnes. Ainsi, l'édition 2018 du baromètre de la pauvreté du Secours Populaire indique que 67% des foyers dont le revenu mensuel est inférieur à 1 200 € déclarent avoir des difficultés pour partir en vacances au moins une fois par an. Ce taux augmente parmi les personnes - familles, jeunes, seniors, personnes isolées - vivant dans une très grande précarité sociale et économique.

Les vacances constituent un véritable marqueur social. Elles rythment aussi la vie sociale. Il suffit pour s'en convaincre de lire, d'écouter ou de regarder les médias à l'approche ou pendant les congés scolaires : météo des plages, météo des neiges, chassé-croisé des juilletistes et des aoûtistes ou reportages sur les lieux de villégiatures. Celles et ceux qui ne peuvent partir vivent, de fait, une forme d'exclusion supplémentaire qui s'ajoute à celles de leur quotidien. Nombre de personnes ont même intériorisé l'absence de départ en vacances, source de sentiment de relégation, de citoyens « pas comme les autres ». En sont affectés les familles, les enfants, les jeunes, les personnes âgées ou isolées, valides ou en situation de handicap. Cette situation a conduit d'ailleurs plusieurs collectivités locales à aménager, durant les vacances d'été notamment, des espaces récréatifs et ludiques. Pour autant, aussi pertinentes et attrayantes soient-elles, ces initiatives ne peuvent se substituer à un vrai séjour en vacances, éloigné du domicile, de l'environnement quotidien.

L'organisation mondiale du tourisme (OMT) qualifie d'ailleurs de vacances l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile, définition adoptée par l'INSEE depuis 1995.

C'est tout le sens de la loi relative à la lutte contre les exclusions : substituer à l'assistantat, à des politiques et actions publiques pouvant être perçues de seconde classe, une reconnaissance à faire valoir ses droits quelque soit sa situation sociale et économique. Pour rendre effectif ce droit aux vacances, le Mouvement s'appuie sur l'article 140 de la Loi de 1998 qui stipule « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif* ».

**Département Vacances
63, rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL
01 42 46 81 85
secretariat.vacances@atd-quartmonde.org**

AXE 1 : FAVORISER LE DÉPART EN VACANCES DE FAMILLES OU DE PERSONNES CONFRONTÉES À DES PRÉCARITÉS TELLEMENT IMPORTANTES QU'ELLES N'ENVISAGENT MÊME PAS DE PARTIR QUELQUES JOURS EN VACANCES

LES ENSEIGNEMENTS DES SÉJOURS DANS LA MAISON DE VACANCES FAMILIALE « LA BISE »

Le Mouvement est aujourd'hui propriétaire d'une maison de vacances familiale « La Bise », dans le Jura, où sont accueillies des personnes en situation de pauvreté - des familles durant les congés scolaires, des personnes isolées hors vacances - qui ne sont jamais parties en vacances. La genèse de cette idée date de 1959, année où le père Joseph Wresinski ressent la nécessité pour les familles qui habitent dans un camp d'hébergement à Noisy-le-Grand de trouver un lieu de vacances où reprendre des forces. **Le principe de ce premier départ est de vivre l'expérience de sortir de chez soi et de rencontrer d'autres personnes, de montrer que d'autres choses sont possibles que celles subies dans une vie marquée par la grande précarité.** Un des objectifs est aussi de savoir que c'est possible et se donner l'envie et les forces d'accéder ensuite à des vacances et à des loisirs dans d'autres lieux, et éventuellement, d'envisager d'autres projets. Pour des personnes en grande précarité, un premier départ se heurte à beaucoup d'obstacles, d'appréhensions, voire de résistances. Cela requiert une préparation en amont assez longue que les travailleurs sociaux ne peuvent pas toujours assurer compte tenu de leur manque de disponibilité. Or, le projet ne réussira que si s'enracine une relation forte avec les personnes qui préparent le séjour avec elles. La phase de préparation demande d'associer les personnes en permanence, de ne pas prendre de décisions à leur place et de les aider à dépasser leurs appréhensions. Si elles sont actrices du projet, elles en seront fières et seront d'autant plus autonomes pour renouveler l'expérience.

C'est le cœur de l'accompagnement auprès des personnes, réalisé par les équipes locales d'ATD Quart Monde, avec de grandes satisfactions au retour des vacances comme le confirment ces témoignages :

J'avais peur de venir et là je repars légère et heureuse. Mes enfants ont de la joie dans leurs yeux.

Les seuls moments où on a eu du bonheur avec notre mère, c'était dans cet autre cadre de vie, calme, reposant.

Cela m'a redonné du punch pour refaire des démarches, rechercher un emploi. Cela a changé plein de trucs dans nos relations avec le petit. Le mois d'après, on avait retrouvé un autre logement.

Mes enfants avaient huit-dix ans à cette époque-là. Ils ont été tellement avides de découvrir, qu'après ils sont partis en colo tous les ans. Je ne pensais pas qu'ils avaient tellement besoin de découvrir. On ne connaissait que les bâtiments de la cité.

J'ai entendu toute la nuit la cascade. J'ai laissé la fenêtre ouverte. Je n'arrivais pas à dormir et à croire que j'étais là avec mes cinq enfants. C'était les premières vacances avec mes cinq enfants. Je me suis mise à écrire, pour eux, pour qu'ils le lisent un jour et qu'ils le lisent à leurs enfants en disant : « J'ai fait ça avec ma maman. »

Ça m'a donné la force de dire « je suis capable » : je suis capable de faire beaucoup de choses avec mes enfants. Alors qu'avant, je pensais que je n'étais pas capable.

Ce n'était plus trois heures par semaine de visite à son fils placé, mais 24 heures sur 24 pour la première fois à La Bise. Il y a eu une évolution, il a bien pris son rôle d'être un père, même si ce n'est pas facile. Il a été entouré et ça l'aidait beaucoup.

Cette maison familiale dispose d'un encadrement bienveillant et poursuivant des objectifs précis. Par exemple, tout est fait pour que les parents se renforcent dans leur rôle de parents, pour que les liens familiaux s'épanouissent, pour que chaque membre de la famille puisse vivre des moments d'épanouissement personnel et enfin permettre aux parents et aux enfants de vivre un temps harmonieux ensemble (entre parents, entre parents et enfants, et entre enfants).

Chaque séjour donne lieu à une évaluation dont une partie est réalisée avec les personnes accueillies. Ces évaluations servent à améliorer l'organisation des futurs séjours et surtout à mieux comprendre comment cette vie ensemble, entre personnes aux histoires différentes, est possible et peut être un levier pour rompre la fatalité de la précarité et de l'exclusion. Nous en déduisons que si ces transformations dans les rapports relationnels se manifestent dans un lieu privilégié comme La Bise, c'est bien le signe que les familles en précarité désirent une autre vie que celle qu'elles endurent. **Elles sont capables de changements, si leur environnement est plus favorable.**

Or, ce type d'accueil est « une denrée très rare ». Plusieurs travailleurs sociaux nous l'ont d'ailleurs dit : *« on cherchait un endroit comme La Bise depuis longtemps. », « nous devons nous battre pour que d'autres lieux comme La Bise puissent voir le jour ».*

Par ailleurs, la réussite des séjours à La Bise repose en grande partie sur la qualité de l'accueil et un savoir-faire qui ne s'invente pas. En effet, l'accueil et l'accompagnement de personnes en grande exclusion ainsi que les évaluations requiert une pédagogie et des compétences particulières. Aussi, il conviendrait que les centres de vacances soient soutenus ou au moins encouragés pour former leurs équipes d'accueil.

• Préconisation n° 1

Multiplier des lieux d'accueils de cette qualité, les identifier, en dresser un inventaire national et le porter à la connaissance des associations et des professionnels.

• Préconisation n° 2

Développer des formations de personnes particulièrement dédiées et attentives à des accueils bienveillants dans des centres de vacances.

LE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS, DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, DES CCASS

ATD Quart Monde participe au financement de séjours de vacances via les chèques vacances. Le Mouvement dispose d'une ossature administrative dont ne peuvent se doter des associations de moindre importance mais qui déploient pourtant des actions remarquables auprès des publics défavorisés. Pour ces associations dites « porteurs de projets », ATD Quart Monde est « tête de réseau » c'est-à-dire qu'elle réceptionne et traite les demandes de chèques vacances envoyées par ces associations et est l'interlocuteur de l'ANCV. Cette activité se conjugue avec celle menée avec les porteurs de projets des équipes locales du Mouvement qui construisent des séjours de vacances et demandent une participation financière via les chèques vacances. Enfin, nous sommes également en relation avec des CCASS et des travailleurs sociaux, porteurs de projets.

Quelque soit le porteur de projets, la construction du séjour et son financement repose sur une participation active des intéressés. La concrétisation du projet de vacances peut donc durer plusieurs mois et demander l'organisation d'une démarche d'épargne. En effet, même minime, les intéressés contribuent au coût du séjour. La participation active ainsi que la contribution financière sont fondamentales pour notre Mouvement.

AXE 2 : LE CONVENTIONNEMENT AVEC L'ANCV

ATD Quart Monde dispose de chèques vacances sur le quota mutualisé géré par l'ANCV. Ils sont mis à disposition d'un public assez large qui recouvre les familles, les jeunes de 16 à 25 ans, les seniors, les personnes isolées, valides ou en situation de handicap. Les services rendus par l'ANCV ainsi que la disponibilité et la réactivité des personnels sont très appréciés. Les actions développées donnent du sens et de la chair aux fondements de sa création, à savoir favoriser le départ en vacances du plus grand nombre. Aussi, le modèle économique de l'ANCV doit être conforté. Cependant, plusieurs perfectionnements mériteraient d'être étudiés pour accroître le nombre de séjours et notamment celui des plus pauvres. **Les pistes évoquées ci-dessous s'entendent complémentaires aux missions et prestations déjà assumées par l'ANCV et non en substitution.** Par ailleurs, si l'utilisation des chèques vacances et autres dispositifs révèle des dysfonctionnements, les solutions pour y remédier ne dépendent pas toutes des pouvoirs et des compétences de l'Agence.

LES LIMITES DES CHEQUES VACANCES

Alors que les bénéficiaires d'un départ en vacances sont reconnus, que toutes les statistiques confirment les inégalités persistantes entre les citoyens, que les besoins augmentent, les budgets dédiés à la mutualisation, à la solidarité régressent. Cette situation ne peut perdurer sans remettre en cause les fondements ayant présidés à la création de l'ANCV et aux dispositifs organisant les solidarités. Parmi ces dispositifs figure la Bourse Solidarité Vacances créée à l'issue du vote de la Loi de 1998. Ce point est d'autant plus important que la compression des budgets d'autres financeurs institutionnels à l'instar des collectivités locales ou des CAF conduit déjà à des réductions de participations financières. Par ailleurs, pour certains publics – jeunes, seniors, personnes isolées – les chèques vacances constituent très souvent la seule source d'aides aux dépenses engagées.

- **Préconisation n° 3**
Augmenter les moyens affectés à la solidarité.

Pour diverses raisons, des accompagnateurs sont parfois indispensables soit lors du transport entre le domicile et le lieu de villégiature, soit durant la période des vacances. L'accompagnement peut s'avérer essentiel pour des familles ou des groupes. Or, aucun dispositif financier n'existe pour prendre en charge les coûts supportés.

- **Préconisation n° 4**
Instituer un dispositif de prise en charge financière des coûts induits par un accompagnement.

Du fait de moyens limités, l'attribution des chèques vacances est conditionnée à plusieurs critères. Si certains restent pertinents - niveau de ressources notamment -, d'autres en revanche pourraient être assouplis pour tenir compte des situations sociales et économiques très dégradées de certains publics. Ainsi, des personnes, des jeunes, des familles n'ont pas les moyens financiers pour envisager un séjour en vacances. Les chèques vacances constituent dès lors le sésame de la concrétisation du départ. Or, deux critères sont retenus pour l'attribution des chèques vacances. Le premier est la participation financière pour un séjour par an. Le second est le nombre de séjours les années précédentes ayant donné lieu à participation financière.

- **Préconisation n° 5**
Pérenniser sur plusieurs années une participation financière pour les publics dont les ressources ne permettent pas de faire face aux coûts d'un départ en vacances.
- **Préconisation n° 6**
Étudier les possibilités d'une participation financière pour 2 séjours de vacances dans l'année.

Les chèques vacances sont individualisés et nominatifs. De ce fait, les demandes doivent être distinctes ainsi que les factures justifiant de l'utilisation des CV. Or, pour les groupes, cette individualisation crée de nombreux problèmes, notamment : difficultés voire impossibilités de réserver des minibus ou cars, difficultés de réserver des billets de train à des tarifs préférentiels, de palier les désistements ou participations de dernière minute... Des solutions mériteraient d'être étudiées pour que les porteurs du projet vacances puissent payer l'intégralité des factures pour le groupe.

- **Préconisation n° 7**
Pour les groupes, étudier des possibilités du paiement directement par les porteurs de projets via, par exemple « des chèques vacances groupe ».

AXE 3 : LES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

À la participation financière des personnes concernées par le séjour et des CV, s'ajoute principalement un autre dispositif de subventionnement. Il relève des CAF. Cependant les dispositifs mis en place souffrent de plusieurs écueils auxquels il est indispensable de remédier.

LES POINTS FAIBLES DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Le premier résulte des règles organisant les aides aux vacances. Ainsi, chaque année, les CAF adoptent leur propre règlement. Celui-ci peut donc changer d'une année sur l'autre et d'un département à l'autre. Par exemple, les critères d'éligibilité diffèrent suivant les CAF. Il en résulte une forte instabilité dans les politiques observées et des inégalités de traitement entre les allocataires contrairement aux principes fondateurs de la sécurité sociale.

Le second est relatif aux budgets consacrés par les CAF aux aides aux vacances. Ainsi, même si les foyers ont reçu une notification indiquant le montant de l'aide à laquelle ils peuvent prétendre, si leur demande n'est pas faite assez tôt, ils ne pourront la percevoir au motif que les crédits sont épuisés. La maxime « premier arrivé, premier servi » est de mise mais profondément injuste et donc inadmissible.

Le troisième porte sur les « choix cornéliens » imposés aux parents. En effet, une seule aide financière est attribuée par an et par foyer. De ce fait, les parents doivent choisir entre un séjour en famille ou un séjour en centre de vacances pour enfants.

Par ailleurs, les bénéficiaires des aides de la CAF sont exclusivement des familles avec enfants, excluant de fait les jeunes, les retraités et les personnes isolées. Cela renforce l'intérêt de préserver et d'augmenter les dotations dont dispose l'ANCV au titre de la solidarité. Enfin, certaines CAF adressent avec l'attestation VACAF un prospectus indiquant les lieux conventionnés. Si cela participe d'une information utile pour les allocataires, leur utilisation nous a révélé quelques surprises. Par exemple, un des N° de téléphone à joindre pour la réservation dans un camping correspondait de fait à un prestataire gérant les bons VACAF. Le montant du devis présenté était de 57% plus cher qu'une réservation directe par le camping (1 489 euros contre 950 euros).

- **Préconisation n° 8**
Assurer une égalité d'accès et de traitement des allocataires des CAF en matière de financement du droit aux vacances.
- **Préconisation n° 9**
Garantir aux familles ayant droit aux aides vacances leur versement quelque soit la date de leur demande.
- **Préconisation n° 10**
Permettre aux familles de cumuler un séjour familial avec un séjour en centre de vacances pour enfants.

D'autres sources de financement peuvent exister comme celles dispensées par des collectivités, des caisses de retraite mais elles restent aléatoires et disparates. Par ailleurs, elles sont peu connues des publics en grande fragilité, des associations qui les aident dans leur projet et difficilement mobilisables.

- **Préconisation n° 11**
Étudier les possibilités d'une meilleure connaissance, d'un développement et d'une harmonisation des aides aux vacances dispensées par les collectivités locales, les caisses de retraite, etc.
- **Préconisation n° 12**
Étudier les possibilités d'un « guichet unique », à l'échelle la plus pertinente, d'information sur les aides aux vacances.

L'EFFECTIVITÉ D'UNE PLEINE CITOYENNETÉ

Le rapport devra formuler des propositions concrètes que le mouvement souhaite débattre avec les principaux concernés. Il souhaite également un dispositif d'évaluation des mesures qui seront retenues.

- **Préconisation n° 13**
Mise en œuvre d'une consultation sur les objectifs et propositions du rapport.
- **Préconisation n° 14**
Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures prises.